



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LA BRASSERIE DUNHAM À LA RESCOURSSE DES MARTINETS RAMONEURS

Eastman, le 20 juin 2019 – Un commerçant donne un coup de pouce à une espèce d’oiseau menacée : le martinet ramoneur. Corridor appalachien a communiqué avec le propriétaire de la Brasserie Dunham parce que la cheminée de l’établissement est utilisée comme site de nidification ou de rassemblement par les martinets ramoneurs. L’organisme a sensibilisé le commerçant à la présence de l’espèce et obtenu son engagement moral à conserver la cheminée dans des conditions utilisables par le martinet ramoneur. « Corridor appalachien assure le suivi des espèces menacées sur son territoire d’action, notamment celui du martinet ramoneur, a déclaré Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor appalachien. Au fil des ans, nous avons sensibilisé plusieurs propriétaires pour venir en aide à cette espèce si spéciale. La bonne nouvelle, c’est que les gens peuvent faire une grande différence en appliquant des mesures simples et efficaces. Bravo à la Brasserie Dunham qui a accepté de contribuer concrètement à la protection de cet oiseau ». Notons qu’il est possible d’observer les martinets ramoneurs au coucher du soleil lorsqu’ils rentrent pour la nuit. Ils arrivent et entrent dans la cheminée les uns après les autres dans un court laps de temps, ce qui permet de constater toute leur agilité en vol.

Des mesures simples et efficaces pour aider les martinets ramoneurs

Cet oiseau brun cendré est relativement petit (12 à 14 cm de long). Son corps à la forme d’un cigare et il a de longues ailes arquées (semblables à la forme d’un boomerang). Le martinet ramoneur passe la plus grande partie de son temps en vol : il se nourrit même dans les airs en attrapant des insectes. Il se distingue par ses acrobaties caractéristiques et par son vol erratique. Pour assurer la survie des martinets ramoneurs, le commerçant s’est notamment engagé à ne pas installer un chapeau ou un grillage sur la cheminée, à ramoner la cheminée entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mai (en dehors de la saison de nidification) et à ne pas installer de gaine métallique à l’intérieur de la cheminée. En respectant ces mesures peu contraignantes, la cohabitation avec les martinets ramoneurs se fait de façon tout à fait harmonieuse et les propriétaires peuvent poursuivre leurs activités sans problème.

Des cheminées de plus en plus rares

À l’origine, le martinet ramoneur nichait dans de grands arbres creux. Avec l’intensification des pratiques forestières, ceux-ci se sont faits plus rares. Le martinet ramoneur s’est donc tourné vers les cheminées de pierres ou de briques pour nicher. Avec leur surface verticale poreuse, elles sont parfaites pour permettre aux martinets de s’accrocher et d’y coller un petit nid en demi-lune. Malheureusement, elles sont souvent remplacées par des cheminées métalliques trop lisses pour que le martinet s’y agrippe. De plus, on installe fréquemment des grilles ou des chapeaux protecteurs qui empêchent les oiseaux d’entrer dans les cheminées. Les martinets se retrouvent alors sans abri.

Heureusement grâce à des initiatives comme celle de Corridor appalachien, qui consiste à rencontrer les propriétaires et à les sensibiliser à la présence de cet oiseau, les martinets peuvent s’abriter sans souci.



Pour en savoir plus sur le martinet ramoneur :

www.corridorappalachien.ca/wp-content/uploads/2016/09/fiche_martinet.pdf

Source :

Mylène Alarie

Coordonnatrice des communications et de la philanthropie

Corridor appalachien

450 297-1145

mylene.alarie@corridorappalachien.ca



Au coucher du soleil, les martinets ramoneurs arrivent et entrent dans la cheminée les uns après les autres dans un court laps de temps, ce qui permet de constater toute leur agilité en vol.



M. Éloi DEIT (propriétaire) et M. Éric Beulac (gestionnaire) de la Brasserie Dunham ont reçu une plaque en reconnaissance de leur contribution à la conservation des martinets ramoneurs. La Brasserie Dunham est située au 3809, rue Principale
Tél. : 450 295-1500